



## SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE ET DU PATRIMOINE DE L'ORDRE DE MALTE

FONDÉE LE 13 JUIN 1986 – RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 28 OCTOBRE 2005

sous le haut patronage de :

**S.A. E<sup>me</sup> Fra' Angelo de Mojana †**

Prince et LXXVII<sup>e</sup> Grand Maître de l'Ordre Souverain de Malte

**S.A. E<sup>me</sup> Fra' Andrew Bertie †**

Prince et LXXVIII<sup>e</sup> Grand Maître de l'Ordre Souverain de Malte

Siège social : 10, place des Victoires - 75002 Paris

Téléphone : 01.42.96.48.36 - Courriel : [histoirepatrimoinemalte@gmail.com](mailto:histoirepatrimoinemalte@gmail.com)



# SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE ET DU PATRIMOINE DE L'ORDRE DE MALTE

## BIENFAITEURS DE LA SOCIÉTÉ

- |                                   |  |
|-----------------------------------|--|
| M. Robert Mathern (1906-1998)     | M. (1907-1999) et Mme Michel Pomarat               |
| M. Melchior d'Espinay (1915-2000) | M. Antoine Hébrard                                 |
| M. Jean Grassion (1914-1999)      | Mme van der Sluijs, née Simone Lacroix (1917-1998) |
| Mme Cino del Duca (1912-2004)     | M. Alain Beltjens                                  |

## ANCIENS PRÉSIDENTS

- Bailli-prince Jean-Louis de Faucigny-Lucinge (1986-1992)
- Bailli-comte Géraud Michel de Pierredon (1992-2006)

## COMITÉ SCIENTIFIQUE

- M. Jean-Pierre Babelon, membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres).
- M. Alain Blondy, professeur à la Sorbonne et à l'Université de La Valette (Malte).
- M. Michel Bur, membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), professeur émérite à l'Université de Nancy.
- † M. Jean Favier, membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), directeur général honoraire des Archives de France et président de la Bibliothèque nationale de France.
- M. Jean Richard, membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), doyen honoraire de la Faculté des Lettres de Dijon.
- M. Pierre Toubert, membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), professeur au Collège de France.
- M. André Vauchez, membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), directeur honoraire de l'École française de Rome.
- M. Michel Zink, membre de l'Institut (Académie française, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, professeur au Collège de France.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Président : M. Jean-Bernard de Vaivre, correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), grand officier du Mérite de l'Ordre de Malte
- Vice-Présidents : M. Gabor Mester de Parajd, chevalier de l'Ordre de Saint-Jean (Grand Bailliage de Brandebourg), architecte en chef des Monuments historiques, correspondant de l'Académie d'architecture.  
M. Laurent Vissière, archiviste-paléographe, normalien, maître de conférences à Paris-IV Sorbonne, ancien membre de l'Institut universitaire de France.
- Trésorier : M. Laurent Vissière.
- Secrétaire : Mme Marie-Adélaïde Nielen, conservateur en chef des archives nationales, département du Moyen Âge et Ancien Régime.

## AUTRES MEMBRES (ordre alphabétique)

- M. Alain Beltjens, chevalier de Malte, avocat honoraire, auteur de plusieurs ouvrages sur les origines de l'Ordre.
- M. Alain Blondy, professeur aux universités de la Sorbonne et de La Valette.
- Madame Anne Brogini, ancien membre de l'École française de Rome, maître de conférences à l'Université de Nice-Sophia Antipolis.
- M. Michel Bur, membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), professeur émérite à l'Université de Nancy.
- M. Patrick Demouy, professeur émérite en histoire médiévale à l'Université de Reims.
- M. Antoine Hébrard, chevalier du mérite de l'Ordre de Malte, président-directeur général du Who's Who in France et du Bottin Mondain.
- M. Jean-Vincent Jourd'heuil, docteur en histoire médiévale, chercheur associé au LEM-Centre Européen de Recherche sur les Communautés, Congrégations et Ordres Religieux (UMR 8584).
- M. Jean-Loup Lemaitre, directeur d'études d'hagiographie et d'histoire monastique à l'EPHE.
- M. Philippe Plagnieux, professeur d'histoire de l'art du Moyen Âge à l'Université de Paris I, Panthéon-Sorbonne et à l'École nationale des Chartes.
- M. Jean Richard, membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), archiviste-paléographe, doyen honoraire de la Faculté des Lettres de Dijon.
- Mme Françoise Roux, secrétaire générale de la Société historique Ernest d'Hauterive.
- M. Guillaume Saint-Guillain, maître de conférences en histoire médiévale à l'Université de Picardie.
- S. Exc. M. Laurent Stefanini, ambassadeur de France à Monaco.

## CORRESPONDANTS RÉGIONAUX

- M. Jean-Vincent Jourd'heuil : Champagne et Orléanais.
- M. Xavier Quenot : Bourgogne, Franche-Comté.

## SOMMAIRE DU BULLETIN N° 42

	Pages
<i>Les privilèges octroyés par les souverains pontifes aux Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem en Terre sainte et à Chypre (1113-1310).</i>	
Alain Beltjens .....	4
Résumé en anglais .....	16
 <i>Les prieurs d'Auvergne jusqu'à la fin de l'époque rhodienne - Le quatorzième siècle</i>	
Jean-Bernard de Vaivre .....	17
 <i>L'ordre et la promotion du culte de saint Paul à Malte</i>	
Alain Blondy .....	58
Résumé en anglais .....	67
 <i>La mythique auberge d'Italie</i>	
Jean-Bernard de Vaivre .....	68
 <i>Bibliographie</i>	
<i>Jacques de Molay. Le dernier grand-maître des Templiers (Philippe Josserand)</i>	
Jean-Vincent Jourd'heuil .....	91
<i>La folie d'un tsar (Alain Blondy)</i>	
François Moureau .....	94



## COTISATIONS POUR 2020

- Membres titulaires : 40 € (France)  
60 € (hors France)
- Membres titulaires à vie : 400 €

**Illustration de la couverture :**

*Vierge d'Odon de Montaignu face latérale gauche (cl. JBV, 1976).*

*La Société de l'Histoire et du Patrimoine de l'Ordre de Malte ne prend pas la responsabilité des opinions exprimées dans les écrits dont elle autorise l'insertion dans le bulletin.*

# LES PRIVILÈGES OCTROYÉS PAR LES SOUVERAINS PONTIFES AUX HOSPITALIERS DE SAINT-JEAN DE JÉRUSALEM EN TERRE SAINTE ET À CHYPRE (1113-1310)

## XIV

### La lettre adressée par les Hospitaliers au pape Alexandre III qui leur répond, le 20 juin 1172, dans la bulle *Constitutis in presentia*

#### § I.– Introduction

Succédant, en 1162, à Auger de Balben<sup>1</sup> à la tête de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem, Gilbert d'Assailly exerça pendant tout son magistère un pouvoir quasi absolu. Il traitait, en effet, les affaires de l'Ordre, qu'elles fussent petites ou grandes, sans jamais en référer ni aux frères ni au chapitre. C'est ainsi qu'il avait acquis des forteresses et des châteaux situés aux frontières de l'empire turc, qui étaient difficilement défendables car trop éloignés des bases de l'Hôpital, situées au royaume de Jérusalem, au comté de Tripoli et dans la principauté d'Antioche. En outre, Gilbert s'était engagé à fournir au roi Amaury I<sup>er</sup> de Jérusalem, pour lui permettre d'envahir l'Égypte, cinq cents chevaliers et cinq cents turcoples<sup>2</sup>. Leur recrutement l'avait contraint d'emprunter des sommes considérables qui avaient épuisé les ressources de l'Hôpital et conduit celui-ci à la déconfiture. Furieux du comportement désinvolte de leur chef à leur égard, les Hospitaliers le tenaient pour responsable de la situation calamiteuse dans laquelle se trouvait l'Ordre et le prièrent de ne plus s'occuper, à l'avenir, des questions importantes sans avoir obtenu au préalable, l'accord du chapitre. Estimant cependant qu'il avait agi dans l'intérêt exclusif de l'Hôpital et qu'il n'avait de compte à rendre à

<sup>1</sup> Delaville Le Roulx, *Cart. I*, n° 296. De nombreux auteurs désignent, à tort, Arnaud de Comps comme quatrième chef de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem et en font le prédécesseur de Gilbert d'Assailly. Voyez notamment à ce sujet la liste des grands maîtres dans l'annuaire de l'Ordre souverain ou encore dans le code de Rohan, *Cronologia de' Gran Maestri*, page VIII. En fait, Arnaud de Comps est un « maître » purement imaginaire.

<sup>2</sup> Delaville Le Roulx, *Cart. I*, n° 402, page 275 : « *Et pro his omnibus supradictis [,]domus Hospitalis, et fratres et magister ejusdem in hac expeditione prima quingentos milites et totidem turcopolos bene armatos habere debent [...]* » En français : Et pour toutes ces choses dont il a été question ci-dessus, la maison de l'Hôpital, le maître et les frères de celle-ci doivent disposer de cinq cents chevaliers et de cinq cents turcoples bien armés lors de cette première campagne.

personne, Gilbert refusa de se plier aux exigences de ses frères, renonça à deux reprises au magistère, fit nommer son successeur conformément aux statuts, et se retira dans une grotte pour y mener une vie solitaire. La plus grande partie des Hospitaliers se rangèrent alors derrière Caste de Murols, le maître qui venait d'être élu, tandis que les autres portèrent leur choix sur un autre chef dénommé Rostang. Pour éviter la guerre civile qui menaçait de détruire l'Hôpital de Jérusalem, et à l'instigation du roi Amaury I<sup>er</sup> et des hauts dignitaires du royaume de Jérusalem, les Hospitaliers décidèrent de soumettre leur litige au pape Alexandre III et lui adressèrent à cet effet une lettre que nous allons étudier ci-dessous.

#### § II.– La lettre adressée au pape Alexandre III, par les Hospitaliers, suite à la double démission de Gilbert d'Assailly.

##### *1° Le contenu de la lettre.*

Le couvent des Hospitaliers adresse, entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 31 décembre 1170, une longue lettre au pape Alexandre III, pour lui exposer les circonstances de la double démission de son chef Gilbert d'Assailly, qui a provoqué l'élection contestée de son successeur, la formation de deux clans opposés au sein de la maison de l'Hôpital, ainsi que la rébellion de Pons Blan, l'ancien précepteur de l'Ordre, peut-être déçu de ne pas avoir obtenu le magistère. Cette lettre révèle, en outre, au souverain pontife, les activités guerrières des frères d'armes, contraires aux lois ecclésiastiques, ainsi que la mauvaise gestion de Gilbert d'Assailly, qui a causé la ruine de l'Hôpital de Jérusalem. Pour toutes ces raisons et surtout parce que cette lettre contient des informations sur l'évolution de la structure militaire de l'Hôpital qui constituait probablement, à cette époque, la principale force armée du royaume de Jérusalem, je crois opportun de reproduire ci-dessous quelques extraits de ce document. Pour le confort du lecteur, je place, en regard du texte latin<sup>3</sup>, dans la colonne de droite, sa traduction française.

<sup>3</sup> Ce texte est extrait de l'ouvrage de Delaville Le Roulx, *Cart. I*, n° 403, pp. 276 à 279.

« *Reverendo patri et domino Alexandro, Dei gratia sancte Romane ecclesie summo pontifici, universus fratrum Hospitalis Jerusalem conventus, obedientiam cum debita reverentia. De dissensione que nuper in domo Hospitalis orta est de magistro G[isberto], qui officium sibi a sanctitate vestra commissum dimiserat [...] poterimus, rei seriem dignationi vestre satagemus reserare. Primo cum in cor jam dicti magistri ascendisset quod magisterio renunciaret, dominum regem sollicitus adiit, proponens ei quod in animo suo conceperat et devoberat, ut solitariam vitam duceret ; et exinde [...] regem expostulavit, qui curiose eum monuit et exortatus est ut ab hoc proposito recederet, exponens ei desolationem terre imminentem quia inimici Crucis Christi undique instabant [...] At ille nullatenus [...] monitis acquiescens, absque licentia regia ad domum suam Jerusalem progressus est.*

*Deinde cum verbum istum in auribus preceptoris et aliorum fratrum Hospitalis primum sonuit, quod magister videlicet magisterium dimittere et solitariam vitam ducere elegisset, idem preceptor et procurator infirmorum, una cum [...] multis aliis fratribus, [...] literas marescalci et conventus Hospitalis ejusdem tenoris super id deportantes, in itinere ei obviaverunt auctoritate Dei et apostolice majestatis ; et ex parte tocus conventus Hospitalis sibi prohibentes [...] ultra paternitate vestra et capitulo inconsulto procederet ; que ipse transgressus, contra Romane sedis appellationem et eorum prohibitum, quandam caveam religionis causa intravit, et in ipsa cavea super altare cinctorium, bullam et loculum cum magisterio deponens, fratres ab omni obedientia [...] et sacramento absolvit.*

*Postmodum tunc temporis preceptor prefate domus Hospitalis, habito consilio procuratoris infirmorum et castellani Gibilini, nec non et castellani Bellimontis, et magne partis fratrum, dominum patriarcham cum plerisque fratribus, dominos eciam episcopos Bethleemitam et Liddensem, [abbatem] Vallis Josaphat adiit, destitutionem domus Hospitalis eis proponens, orans pariter et attentius obsecrans quatenus, gratia Dei pietatis atque misericordie, destitutioni domus providerent et consulerent [...]*

« Au révérend Père et Seigneur Alexandre, par la grâce de Dieu souverain pontife de la sainte Eglise romaine, le couvent des frères de l'Hôpital de Jérusalem, tout entier, avec l'obéissance et le respect qui Lui est dû. En ce qui concerne la querelle qui a surgi récemment dans la maison de l'Hôpital au sujet de la renonciation par maître Gilbert de l'office<sup>4</sup> que Votre Sainteté lui avait confié, nous allons nous efforcer d'exposer à Votre Grâce l'enchaînement des faits. En premier lieu, comme grandissait déjà dans le cœur du susdit maître le dessein de renoncer au magistère, celui-ci alla, plein d'anxiété, trouver le seigneur roi en lui exposant qu'il avait conçu dans son esprit le projet de mener une vie solitaire et par la suite [...] il demanda l'avis du roi qui le mit sérieusement en garde et l'exhorta à renoncer à son idée en lui montrant la destruction qui menaçait la Terre [sainte] suite à la pression que les ennemis de la Croix du Christ exerçaient de toutes parts sur celle-ci [...] Cependant, celui-ci n'acquiesçant nullement à ces conseils, retourna dans sa maison à Jérusalem sans en avoir obtenu la permission du roi.

Ensuite, lorsque ces propos parvinrent pour la première fois aux oreilles du précepteur et des autres frères, à savoir que le maître avait apparemment décidé de renoncer au magistère et de mener une vie solitaire, le même précepteur et le procureur des malades, ainsi que [...] de nombreux autres frères, porteurs d'une lettre du maréchal et du couvent de l'Hôpital dont la teneur était identique en ce qui concerne les faits [rapportés ci-dessus], allèrent au devant [du frère Gilbert] et, chemin faisant, lui firent défense, en vertu de l'autorité de Dieu et de la majesté apostolique, et de la part de tout le couvent de l'Hôpital, d'agir sans consulter Votre Sainteté et le chapitre. [Gilbert avait en effet] méprisé leur avis, en ne tenant aucun compte de l'appel interjeté devant le Siège apostolique ainsi que de l'interdiction [notifiée par le susdit chapitre], lorsqu'il était entré dans une grotte en vue d'accomplir un engagement religieux et avait déposé sur l'autel le ceinturon, la bulle et la cassette en même temps qu'il avait renoncé au magistère et délié totalement [...] les frères du serment d'obéissance.

En ce temps-là, le précepteur de la susdite maison de l'Hôpital commença par prendre l'avis du procureur des malades, du châtelain de Gibelin, du châtelain de Belmont, ainsi que d'une grande partie des frères. Ensuite, accompagné de nombreux frères, il alla trouver le patriarche, qui était entouré notamment des seigneurs évêques de Bethléem et de Lydda, ainsi que de l'abbé de la Vallée de Josaphat, et leur exposa l'abandon dans lequel se trouvait la maison de l'Hôpital, en les priant et en les suppliant instamment de délibérer ensemble et de prendre, grâce à la bonté et à la miséricorde de Dieu, toutes mesures permettant d'éviter l'anéantissement de la maison [de l'Hôpital] [...]

<sup>4</sup> Il s'agit du magistère, ou si l'on préfère, de l'office de maître de l'Hôpital.

*Cumque plurima exhortationis verba sepe dicto magistro pretendissent ut in domum et magisterium, a sanctitate vestra sibi commissum, rediret, demum eo nequaquam acquiescente [...] patriarcha, consilio pariter et consensu prelatorum dominorum Bethleemite videlicet episcopi et Liddensis, et preceptoris domus Hospitalis, et procuratoris infirmorum, et castellani Gibelini, et castellani Bellimontis, et reliquorum fratrum xxx aut plurium, ex parte vestra et sub excommunicationis vinculo ei indixit ut ad magisterium [rediret<sup>5</sup>] [...] quod a vestra largitione susceperat ministerium se nullo modo absque vestre auctoritatis nutu deponere posse. [...]*

*Subsequenti vero die dominus patriarcha, a preceptore et plerisque fratribus plurimum requisitus, pacis confirmande et corroborande intuitu, ad domum Hospitalis una cum preta[ti]s [...] Bethleemensi et Liddense et ceteris profectus est, et eorum consilio simul et assensu magisterium et perceptionem domus auctoritate apostolica ei [= magistro Gisberto] obtulit. Qui a preceptore et procuratore infirmorum et quibusdam fratribus cinctorio, bulla et loculo reinvestitus<sup>6</sup>, prefatis dominis presentibus ea suscepit. Quo facto [...] dominus secessit ; et [...] fratres in capitulo suo convenerunt quod dominus patriarcha [...] ex parte vestra et sub pena sententie sepedicto magistro interdixit ne ausu temerario magisterium absque vestre sanctitatis [consensu deponere] presumeret [...] fratribus nihilominus et conventui simili modo prohibuit ne memorato magistro contraire. [...]*

*M[agistro vero in caveam suam regresso], postmodum in capitulum sunt questi ( ?) fratres unanimiter eum exhortati sunt quatinus magisterium bono animo retineret, ea tamen conventionem quod implerisque actus suos corrigeret, videlicet ne in confinibus Turcorum castella et munitiones susciperet, ne in superfluis et supervacuis expensis domum gravaret, ne fratribus et capitulo [in scio] magnum negocium tractaret. Ad que ipse respondens se talis esse voluntatis, asserebat quod nullo modo se cohibere posset quin pecuniam expenderet quamdiu eam pre manibus haberet ; verumtamen veraciter affirmabat quod de rebus Hospitalis numquam profusiores expensas fecerat quam si proprie sue essent, magisterium [...] dominium humanum remisit, et ab omni obedientia et sacramentis omnibus quibus ei fratres, tam citra quam ultra mare, prorsus absolvit.*

<sup>5</sup> Pour la bonne compréhension de ce texte, j'ai comblé une lacune en ajoutant ce verbe qui y figurait probablement. On retrouve, du reste, un peu plus haut, « *ut in domum et magisterium [...] rediret* ».

<sup>6</sup> J'utilise dans ma traduction, le verbe « réinvestir » qui, apparemment, n'est repris dans aucun dictionnaire de la langue française où il semble pourtant avoir sa place, puisqu'il provient du latin médiéval « *reinvestire* », c'est-à-dire : revêtir quelqu'un de nouveau, avec toute la solennité requise, d'un pouvoir.

Comme [Gilbert] ne réservait aucune suite aux nombreuses paroles d'exhortation qui cherchaient à le faire retourner à la maison [de l'Hôpital] et à reprendre le magistère qui lui avait été confié par Votre Sainteté, [...] le patriarche agissant sur le conseil et avec l'accord des seigneurs prélats de Bethléem et de Lydda, du précepteur de la maison de l'Hôpital et du procureur des malades, du châtelain de Gibelin et du châtelain de Belmont, ainsi que de trente autres frères ou plus, lui enjoignit de Votre part, sous peine d'excommunication, de [reprendre<sup>7</sup>] le magistère [...] puisqu'il avait reçu ce ministère grâce à Votre libéralité et qu'il ne pouvait, d'aucune manière, y renoncer sans Votre consentement.

Le jour suivant, le seigneur patriarche, incité de façon pressante et continue par le précepteur et par la majorité des frères, à confirmer et affermir la paix, arriva à la maison de l'Hôpital avec les susdits [évêques] de Bethléem et de Lydda ainsi que les autres, puis sur le conseil et avec le consentement de ceux-ci, proposa [au frère Gilbert], en vertu de l'autorité apostolique, [de reprendre] le magistère et la maison [de l'Hôpital]. Réinvesti<sup>8</sup> par le précepteur, par le procureur des malades et par quelques frères, du baudrier, de la bulle et de la cassette, [le frère Gilbert] accepta ces choses en présence des susdits seigneurs. Cette formalité étant terminée, [...] le seigneur s'éloigna ; et [...] les frères convinrent dans leur chapitre que le seigneur patriarche [...] interdirait de Votre part au susdit maître, sous peine de sanction, de résigner le magistère sans l'accord de Votre Sainteté [...] et que, de la même manière, il ferait défense aux frères et au couvent de désobéir au susdit maître [...]

Lorsque maître [Gilbert] fut retourné dans sa grotte et que les frères furent convoqués au chapitre, ceux-ci exhortèrent unanimement [le maître] à conserver de bon cœur le magistère, étant cependant convenu qu'il corrigerait son comportement, c'est-à-dire qu'il n'acquerrait plus des châteaux et des fortifications à proximité de [l'empire] turc, qu'il ne chargerait plus la maison [de l'Hôpital] de dépenses excessives et superflues et qu'il ne traiterait plus des affaires importantes à l'insu des frères et du chapitre. [...] Répliquant à ces propos, [Gilbert] déclara qu'il ne pouvait en aucune manière se retenir de dépenser de l'argent aussi longtemps qu'il en avait à sa disposition ; il affirmait cependant qu'en ce qui concerne les affaires de l'Hôpital, il n'avait jamais fait des dépenses plus onéreuses que celles qu'il aurait consenties s'il s'était agi de ses propres intérêts. Il renonça alors au magistère et délia totalement du serment d'obéissance tous les frères, tant ceux qui se trouvaient en deçà de la mer que ceux qui résidaient au-delà de celle-ci.

<sup>7</sup> Voyez *supra* la note 5.

<sup>8</sup> Voyez *supra* la note 6.

## Société de l'Histoire et du Patrimoine de l'Ordre de Malte

---

Si vous êtes intéressé par cet article et désirez l'acheter,  
vous pouvez vous le procurer en nous contactant :

Adresse : 10, place des Victoires, 75002 Paris.

Téléphone : 01 42 96 48 36

Courriel : [histoirepatrimoinemalte@gmail.com](mailto:histoirepatrimoinemalte@gmail.com)

# LES PRIEURS D'Auvergne JUSQU'À LA FIN DE L'ÉPOQUE RHODIENNE

## Le quatorzième siècle\*

Si l'organisation générale de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem en France avait, de longue date, été précisément établie, la date et les modalités de la création de certaines de ses divisions administratives comme le prieuré d'Auvergne sont longtemps restées floues. La France ne comptait en effet initialement au XII<sup>e</sup> siècle qu'un seul prieuré, celui de Saint-Gilles, alors qu'elle en comprendra quatre autres au début du XIV<sup>e</sup> siècle : ceux de France, de Champagne, d'Aquitaine et d'Auvergne.

S'agissant précisément du prieuré d'Auvergne auquel Léopold Niepce<sup>1</sup> consacra un ouvrage en 1883, cet auteur était resté muet sur son origine.

Aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, la Langue d'Auvergne et le prieuré du même nom se confondent. Délimité au sud par la langue de Provence, elle-même alors formée des deux grands prieurés de Saint-Gilles et de Toulouse, et par la Langue de France au nord et à l'ouest, le prieuré d'Auvergne comportait des commanderies hors du royaume, par exemple en Savoie et dans la comté de Bourgogne et même à l'est du Valais jusqu'à l'hospice du Simplon, regroupant ainsi une cinquantaine de commanderies.

Aucun texte explicite n'ayant, durant des décennies, été exploité pour apporter un élément déterminant sur les circonstances de la création, au XIII<sup>e</sup> siècle, de ce prieuré d'Auvergne, alors que le prieuré de Saint-Gilles est fréquemment attesté dans les textes à partir du second quart du XII<sup>e</sup> siècle, un éclaircissement s'avérait nécessaire. Au début du XIII<sup>e</sup> siècle, de nombreuses maisons de l'Ordre de l'Hôpital existaient dans la province d'Auvergne. Il n'y est cependant pas question alors d'un prieur d'Auvergne, mais seulement de « *praeceptores* » c'est-à-dire de commandeurs, chacun à la tête d'une « maison » ou « *domus* ».

\* La plus grande part de cette étude a été rédigée il y a près de cinquante ans, après avoir parcouru tous les sites examinés ici et grâce aux conseils du regretté Jacques Lacour, archiviste paléographe, alors directeur des archives départementales d'Eure-et-Loir, excellent connaisseur de l'Auvergne médiévale. En raison de mon éloignement de France après 1976, j'ai bénéficié de l'aide de François Avril, Anthony Luttrell et plusieurs fois, il y a des années et encore récemment de mon ami François-Charles Uginet, directeur des publications de l'École française de Rome. Plus récemment de Valérie Bessey et Els Baumé-Leijzer. Je tiens à leur exprimer à tous ma vive reconnaissance.

La seconde partie de cet article, portant sur le XV<sup>e</sup> siècle et la période allant jusqu'à la fin de 1522 paraîtra dans un prochain bulletin.

<sup>1</sup> Léopold Niepce. *Le grand prieuré d'Auvergne (Ordre des Hospitaliers de Saint Jean de Jérusalem)*, Lyon (H. Georg). 1883, xi-352 p.

Lors d'une communication présentée au début de 1997 à l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres, le moment de l'apparition d'un prieur d'Auvergne a enfin été précisé, en conjuguant l'étude des textes et des inscriptions épigraphiques qui ont permis d'établir le début de la liste des prieurs d'Auvergne de l'Ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem<sup>2</sup>. Une liste des six premiers prieurs avait alors été publiée<sup>3</sup>. À cette occasion, il avait été indiqué qu'une plus longue étude, en grande partie rédigée, serait postérieurement consacrée aux prieurs d'Auvergne<sup>4</sup> qui se sont succédé depuis le début du XIV<sup>e</sup> siècle jusqu'au départ des Hospitaliers de Rhodes aux premiers jours de janvier 1523. Les circonstances avaient cependant jusqu'à maintenant retardé la publication de ce texte.

Sera donc « examiné » ici la liste des prieurs d'Auvergne qui ont été à la tête de ce prieuré d'Auvergne durant tout le XIV<sup>e</sup> siècle, les listes ayant circulé jusqu'à présent n'étant ni complètes ni même exactes, mais il est évident

<sup>2</sup> Jean-Bernard de Vaivre, « Les six premiers prieurs d'Auvergne de l'Ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem », *Académie des Inscriptions et Belles-lettres, Comptes rendus, séances de l'année 1997* (abrégé désormais en *CRAI*), Paris, 1997, p. 965-996.

<sup>3</sup> Cinq ans après la communication précitée, Jean-Marie Allard publia « Complément sur les origines du prieuré d'Auvergne de l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem », *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, t. cxxx (2002), p. 91-97 où, par des méthodes différentes, il parvient aux mêmes conclusions que celles de la communication de 1997. Jean-Marie Allard, bon connaisseur des établissements du Limousin et de la Haute-Marche a publié plusieurs études en ce domaine et doit sortir prochainement un livre apportant des éléments nouveaux sur les commanderies de ces pays.

<sup>4</sup> Une liste beaucoup plus précise que celle de Léopold Niepce a été donnée par le chanoine E. Parinet « Le grand prieuré et les grands prieurs d'Auvergne », *Mémoires de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse*, t. xxv, p. (1931), p. 1-40. Elle est néanmoins partielle et méritait d'être complétée – l'auteur n'ayant pas eu connaissance de nombreuses autres sources – et rectifiée en retirant certains noms et en y ajoutant d'autres. C'est ainsi qu'il n'est pas exact de placer Philibert de Naillac, futur grand maître de l'Ordre, sur cette liste des prieurs d'Auvergne. S'il fit effectivement profession au prieuré d'Auvergne, dont relevait le Berry d'où sa famille était originaire, et fut investi de la baillie de Lureuil, puis obtint la commanderie de Pauliat, toutes deux au prieuré d'Auvergne, il fut finalement, - après la résignation de fr. Girard de Fougerolles lorsque ce dernier devint Hospitalier - désigné comme prieur d'Aquitaine, conservant cependant parmi ses chambres celle de Lureuil, ce qui peut expliquer cette confusion.

C'est ainsi qu'un acte du 15 mars 1393 (AOM 326, fol. 68r<sup>o</sup>) mentionne « fratri Phileberto de Nailhaco, priori Acquitaniae et preceptorii baiulie de Lourellio ».

que d'autres documents que ceux examinés ici pourront à l'avenir apporter encore des précisions, par exemple sur les dates de prises de fonction ou de décès de certains de ces dignitaires.

## Fr. Guillaume Audebert

Après le dernier des six prieurs d'Auvergne identifiés pour le XIII<sup>e</sup> siècle, il convient d'abord d'ajouter un nom, qui n'apparaît pas souvent dans les textes, celui de fr. Guillaume Audebert. Il avait été commandeur de Montchamp<sup>5</sup> *fratre Guillelmo Aldeberti preceptore domus Montis Chalmis* et, à ce titre, avait fait des concessions au monastère de Saint-Flour en 1280<sup>6</sup>. C'est probablement lui qui succéda à fr. Étienne du Broc, après le décès de ce dernier survenu le 21 juillet 1282, au retour d'Outre-Mer et dont la dépouille fut transférée à Monferrand en 1284. Fr. Guillaume Audebert ratifia en effet en mai 1288 un accord intervenu entre Dalmas de Saint-Symphorien et son fils, damoiseaux, et Hugues Mauvoisin, chevalier, seigneurs de Chamousset, d'une part, et le commandeur de saint-Bonnet-les-Places, d'autre part<sup>7</sup>. L'eschatochole précise « *In cujus rei testimonium, ad preces partium predictarum, nobis oblatas per dictum juratum nostrum, cui fidem super premissis plenariam adhibemus, et cui super iis commissimus vices nostras, sigillum nostrum, una cum sigillis fratris Guillelmi Audeberti, prioris dicti Hospitalis in prioratu Arvernie, et dicti Dalmatii et Petri filii sui, et domini Hugonis Malivicini, presentibus duximus apponendum. Et nos dictus frater Guillelmus Audeberti, prior dicti Hospitalis un prioratu Arvernie et nos Dalmatius et Petrus de S. Symphoriano predicti et nos Hugo Malivicini, miles, domini de Chamoseto, recognescentes et asserentes predicta universa et singula esse vera... Datum anno Domini millesimo ducentesimo octuagesimo octavo, mense maii* ». Le texte original semble être aux Archives nationales<sup>8</sup>.

Les prieurs d'Auvergne en fonctions après ceux dont la liste a été établie, puis publiée en 1997 pour le XIII<sup>e</sup> siècle, furent donc :

## Fr. Maurice d'Ornon<sup>9</sup>

Il est attesté en 1293 et ce jusqu'en 1298 dans les archives de l'ancien prieuré d'Auvergne, mais il est probable qu'il exerça ses fonctions jusqu'en l'an 1300. Parmi les actes conservés dans le fonds des archives du prieuré d'Auvergne, à Lyon, se trouvent les pièces suivantes :

Tout d'abord un accord entre le comte de Forez et fr. Maurice de *Hernione*, intervint au sujet de la juridiction de Messilleux et l'Hôpital-le-Grand, en juillet 1293<sup>10</sup>,

Un autre accord entre Jean, comte de Forez et fr. Maurice de *Hermone*, prieur de l'Hôpital de Jérusalem en Auvergne, au sujet de la juridiction à Messilleux et à l'Hôpital-le-Grand, date de juillet 1293<sup>11</sup>.

L'acte de vente par Zacharie de Fontaneys, damoiseau, dit Carouz, fils de feu Pierre de Fontaneys, chevalier, à frère Jean Ysardi, commandeur de Chazelles<sup>12</sup>, qui est dans cet acte qualifié de procureur de fr. Maurice de *Hermone*, prieur d'Auvergne, pour 290 livres de viennois, des terres, vignes, cens et revenus qu'il possède dans les paroisses de Saint-Martin-la-Plaine et Saint-Genis-Terre noire, juillet 1297<sup>13</sup>.

Un accord fut conclu entre fr. Pons de Fay, alors commandeur de Pont de Doux<sup>14</sup> et noble Guy, seigneur de Tournon<sup>15</sup> et d'Iserand (*de Ysirano*), représenté par François de Chasta, son procureur; sur le mas et terroir de Royhols, depuis le lieu appelé *Comba Royholessa* jusqu'au ruisseau appelé *de Furo* est du mandement du château d'Iserand. La juridiction appartenait au seigneur de Tournon, sauf sur les frères et donats de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem; les animaux de Pont de Doux pourront paître dans les pâturages du seigneur de Tournon; celui-ci sera tenu de protéger la maison de Pont de Doux. Une confirmation de cet accord par Gui, seigneur de Tournon et par frère Maurice *Durgn*, prieur des maisons de Saint-Jean de Jérusalem en Auvergne intervint le 11 octobre 1298, sous le sceau de Raynaud de *Banchivilher*, damoiseau, bailli de Vivarais, Viennois et Valeninois, *die sabbati post octabas festi beati Michaelis, que dies fuit VI° (sic) ydus mensis octobris*<sup>16</sup>.

<sup>5</sup> H. Bouffet, « Les Templiers et les Hospitaliers de St-Jean en Haute-Auvergne », *Revue de la Haute-Auvergne publiée par la Société des Lettres, sciences et arts 'La Haute-Auvergne'*, t. 16 (1914), Aurillac, p. 113.

<sup>6</sup> Marcellin Boudet, *Cartulaire du prieuré de Saint-Flour, préface d'A. Bruel*, Monaco, 1910.

<sup>7</sup> BnF, Paris, ms lat. 12870, fol. 51, copie du XVII<sup>e</sup> siècle dont le texte a été édité par Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire général de l'Ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem (1100-1310)*, t. III, Paris (Ernest Leroux), 1894-1906, n° 3998.

<sup>8</sup> Archives nationales, Paris, sous la cote KK 113, fol. 38, mentionné par Chassaing, *Cartulaire*, p. XII.

<sup>9</sup> Son nom est diversement orthographié. On a adopté la forme retenue par Chassaing, *Cartulaire*, p. XII, car on trouve dans les textes, comme on le verra, Hermone, Durgn ou d'Ornon.

<sup>10</sup> Archives départementales du Rhône (désormais abrégé ADR), ADR 48 H 2250.

<sup>11</sup> ADR, 48 H 2342.

<sup>12</sup> Commanderie de Chazelles, Chazelles-lès-Lyon, Loire, arr. Montbrison, chef-lieu de canton. En dépendaient les membres de Chamousset, La Murelle, La Roche, La Rousselière, Saint-Bonnet-les-Places, Saint-Martin-Lestra et Sauzy.

<sup>13</sup> ADR 48 H 1568.

<sup>14</sup> Le membre de Pont-de-Doux, plus tard appelé de Sainte-Épine se trouvait à Tournon.

<sup>15</sup> Tournon-sur-Rhône, Ardèche, chef-lieu d'arrondissement.

<sup>16</sup> ADR 48 H 1782.

Un rapprochement du nom de ce prieur d'Auvergne peut être fait avec celui de Robert d'Ornon, chevalier, qui figure dans la tournée des commissaires enquêteurs du comte Alphonse en Auvergne, qui eut lieu entre le 8 mars et le 18 mai 1267 :

« *Item, die Jovis ante Ramos palmarum, apud Vaire, assecuravit Robertus d'Ornon, miles, coram nobis de stando juri coram domino comiti vel ejus mandato ad parlamentum Penthecostes, super devoatione ejusdem feodi quod est pertinenciis castellanie Montonii, quam cepit ab episcopo Claromontensi et dedit plegium Petrum de Coste* »<sup>17</sup>

Il est donc probable que fr. Maurice d'Ornon soit parent de ce Robert d'Ornon, chevalier, vivant dans le même ressort à une époque proche. On ne peut rien conclure de la mention de noms approchant dans l'obituaire de la cathédrale de Clermont où l'on trouve *Dernho* (3 fois) ou *d'Ornhon* (2 fois)<sup>18</sup>. Noms sans doute à rapprocher du lieu de Ornon, seigneurie de la paroisse de Lezoux<sup>19</sup>, bien que l'on doive remarquer que le prénom du prieur, Maurice, est peu fréquent dans cette région.

## Fr. Pons de Fay

C'est probablement lui qui succéda à fr. Maurice d'Ornon. Il est régulièrement mentionné comme prieur de 1301 à 1309 dans les archives du grand prieuré d'Auvergne.

Fr. Pons de Fay avait été commandeur de Saint-Jean-la-Commanderie du Puy, le 24 avril 1294, lorsqu'il renouvela, en faveur de Pierre de Corsac, le bail emphytéotique de la terre de Corsac.

Dans ce long texte, publié par Chassaing<sup>20</sup>, il est cité comme *Frater Poncius de Fayno, miles, humilis preceptor domus Hospitalis Sancti Johannis Jherosolomitani Aniciensis*<sup>21</sup>. L'acte était initialement authentiqué par le sceau de fr. Pons, sceau disparu<sup>22</sup>.

<sup>17</sup> Arch. nat. JJ 24c, *Littere conestabuli Arvernie incepte in Pasha anno Domini M<sup>o</sup> CC<sup>o</sup> LX<sup>o</sup> VIII<sup>o</sup>*. Augustin Chassaing, *Spicilegium Brivatense. Recueil de documents historiques relatifs au Brivadois et à l'Auvergne*, Paris (Imprimerie nationale et Alphonse Picard), 1886, p. 123.

<sup>18</sup> Ambroise Tardieu, *Histoire de la ville de Clermont-Ferrand depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, Moulins (Desroziers), 1871, t. II, p. 342-347.

<sup>19</sup> Lezoux, Puy-de-Dôme, arr. Thiers, chef-lieu de canton. Ornon se trouve au nord de la commune.

<sup>20</sup> Augustin Chassaing, *Cartulaire des Hospitaliers (Ordre de Saint-Jean de Jérusalem) du Velay*, Paris (Alphonse Picard), 1888, p. 76-82.

<sup>21</sup> Le diocèse du Puy-en-Velay est, en latin, *dioecesis Aniciensis*.

<sup>22</sup> L'eschatocole de l'acte comporte la mention: *eam feci sigillo Aniciensis curie sigillari, una cum sigillo fratris Poncii de Fayno predicti, in testimonium premissorum*.

Le 14 janvier 1296, fut rendue une sentence arbitrale entre Guy de Neufville<sup>23</sup>, évêque du Puy, et *religiosum virum preceptorem domus Hospitalis Sancti Johannis Jherusalem Aniciensis* [fr. Pons de Fay] sur la justice des mas de Ruches et du Sapet, des granges d'Arcelet et du Choulet et d'autres lieux, situés dans les mandements de Bonnas et de Beaujeu<sup>24</sup>. Cette sentence arbitrale fut confirmée le 25 mai 1297 par Jean de Comines<sup>25</sup>, évêque du Puy.

Fr. Pons de Fay apparaît encore comme commandeur, notamment en 1300, lorsqu'est conclu un accord entre fr. Pons de Fay, commandeur de Devesset<sup>26</sup> et Mathieu Sabot, curé de Saint-Agrève, au sujet des dîmes<sup>27</sup>. Quelques années plus tôt, le 14 janvier 1496 (n.st.), il avait été partie d'un accord conclu entre Jean Tardini, vicaire général de l'évêque du Puy, et fr. Pons del Fay, commandeur de la maison du Puy de Saint-Jean de Jérusalem au sujet de la juridiction aux Raches, au Sapet dans la paroisse de Champelause à Arcelet, Chaullet, Mazalibrant, Mascourtet, Mont Saint-Martin, Paulhac, Filletrame, ratifié par Guy de Neufville, évêque du Puy et frère Martin Durnho, prieur de Saint-Jean de Jérusalem en Auvergne, *anno Incarnationis M<sup>o</sup> II<sup>o</sup> LXXXX quinto, die sabbati post festum beati Ylarii, videlicet XIX kalendas febroarii*.

C'est donc en 1301 qu'il est cité pour la première fois en qualité de prieur d'Auvergne. Le 23 mai de cette année-là, obligation est donnée par Ayclina et Pierre de Alla Revoria, son fils, à fr. Pons del Fay, prieur de l'Hôpital Saint-Jean de Jérusalem au prieuré d'Auvergne, d'une somme de 16 livres de viennois, en raison de la vente passée naguère par ladite Ayclina et Pons de Virigniac, son mari, à feu frère Giraud, commandeur de Chazelles<sup>28</sup>, d'une grange sise en la paroisse de Haute Rivoire, *die martis Penthecostis*<sup>29</sup>.

Le 9 juin suivant de la même année 1301, fut promulguée par Guillaume du Verdier, damoiseau, sergent d'armes du roi de France, bailli du Velay et Gévaudan, une sentence arbitrale intervenue entre fr. Pons de Fay, chevalier, commandeur de Devesset et prieur d'Auvergne, d'une part, et Guigues de Bouzols, abbé de Saint-Vozy au Puy<sup>30</sup>, par laquelle le village de Chaumergeais, les mas de Chomette, Maisonnettes et Loubaresses,

<sup>23</sup> Guy V de Neufville, fut évêque du Puy de 1390 à 1396, avant d'être transféré à l'évêché de Sens où il resta jusqu'en 1312, année de sa mort.

<sup>24</sup> A. Chassaing, *Cartulaire*, p. 89-95.

<sup>25</sup> Jean de Comines fut le premier comte-évêque du Puy, nommé en avril 1296 par le pape Boniface VIII.

<sup>26</sup> Devesset, Ardèche, arr. Tournon, cant. Saint-Agrève. De cette importante commanderie dépendaient les membres d'Annonay, Freyssenet, Gourlong, Marllhes, Montredon, Pébuly, Saint-Jean-la-Chevalerie au Puy, Sainte-Épine-lès-Tournon et La Sauvetat.

<sup>27</sup> ADR, 48 H 1668.

<sup>28</sup> Commanderie de Chazelles (Chazelles-lès-Lyon), précitée.

<sup>29</sup> ADR, 48 H 1607.

<sup>30</sup> L'abbaye de Saint-Vozy comportait alors une église, laquelle s'élevait près de la cathédrale du Puy.

dans la paroisse de Tence sont reconnus appartenir en toute justice et seigneurie à la commanderie de Devesset, en raison de la vente jadis faite à Raynaud de Lapte, commandeur, par Jaucerand de Bouzols, aïeul paternel dudit Guigues<sup>31</sup>.

Deux ans plus tard, eut lieu une transaction fixant les limites entre Saint-Jean d'Octaveon et Saint-Paul-lès-Romans, approuvée par Humbert, dauphin de Viennois et frère Pons de Fay, prieur d'Auvergne, 23 mars 1303 *ix<sup>o</sup> Kalendas Aprilis*.<sup>32</sup>

Le 3 août 1304, une autre sentence arbitrale fut rendue par Hugues de la Tour, seigneur de Saint-Vital, entre Armand, vicomte de Polignac, seigneur de Bouzols, et fr. Pons de Fay, chevalier, prieur de l'Hôpital Saint-Jean de Jérusalem en Auvergne, attribuant à celui-ci la juridiction des lieux de Chaumargeais<sup>33</sup> et de Chomette, en raison de la vente passée par feu Jaucerand de Bouzols à frère Arnaud de Lapte, commandeur de Devesset<sup>34</sup>, *die lune post festum beati Petri ad vincula*<sup>35</sup>.

Guy seigneur de Tournon effectua avec fr. Pons de Fay, prieur de l'Hôpital Saint-Jean de Jérusalem en Auvergne, un échange, le 21 mars 1305 (n.st.) *die jovis post festum beati Bartholomei apostoli*. Le premier cédait son droit de collation de l'hôpital des pauvres de Tournon contre une maison à Tournon<sup>36</sup>.

Au début de 1306 (n.st.), Guy seigneur de Tournon rendit hommage à fr. Pons de Fay, prieur d'Auvergne, pour ses châteaux de Saint-Barthélemy-le-Plain<sup>37</sup>, d'Empurany<sup>38</sup> et de Saint-Victor<sup>39</sup> et le village de Deyras<sup>40</sup>, *die mercurii inter duo Carniprivia*<sup>41</sup>.

Le 7 août 1308, Catherine de Bouzols, comtesse de Polignac, donna à fr. Pons de Fay, prieur d'Auvergne et à ses successeurs en la commanderie de Devesset tous ses droits et actions sur les villages de Chaumargeais et de Chomette « *ad opus venerabili et religiosi viri domini Poncii de Fayno, militis, prioris Hospitali sancti Johannis Jherosolomitani in Alverna et heredum et quorumlibet successorum ejusdem in domo de Devesset* »<sup>42</sup>.

Le 30 novembre 1308, les procureurs d'Aymar IV de Poitiers, comte de Valentinois, conclurent, en présence de fr. Dragonet de Mondragon, prieur de Saint-Gilles, de fr. Pons de Fay, prieur d'Auvergne, de fr. Philippe de Laodicée (La Liche), prieur de Limisso, et de fr. Pierre de Solers, châtelain d'Amposte, une transaction par laquelle le comte abandonne à fr. Pierre de Corneillan, commandeur de Poet-Laval<sup>43</sup> (*Vallispogeti*), ses droits sur Milaures sous diverses conditions, y compris la haute justice, mais se réserve la haute justice sur les vassaux de l'Hôpital Saint-Vincent de Charpey et à Saint-Donat dans les limites territoriales déterminées dans cet acte. L'Hôpital abandonne au comte ses droits sur le moulin de Chateaneuf de Dalmas, à charge de recevoir de celui-ci une compensation équivalente au même lieu ; il cède enfin au comte la maison et le moulin de Pont Arnaud avec ses dépendances, situés entre Montbrison et Taulignan<sup>44</sup>.

En 1309, fr. Pons de Fay était toujours prieur d'Auvergne, car une sentence du bailli de Velay relative à l'exécution de l'acte d'échange de 1305 intervint<sup>45</sup> en le mentionnant le 21 mars 1309 (n.st.) *die veneris ante Ramospalmarum*.

Ce sera le dernier acte connu de fr. Pons de Fay. Une notice lui a été consacrée en 2004 comme à d'autres membres de cette famille, proches ou lointains parents et homonymes dans un recueil d'études<sup>46</sup>.

Les armes de fr. Pons de Fay sont connues grâce au sceau appendu à un acte du 31 août 1302 passé au nom de *frater Poncius de Fayno, sancte domus Hospitalis sancti Johannis Jerosolomitani prior in prioratu Arvernie* par lequel il ordonne que le droit de présentation à la chapelle de Chenay<sup>47</sup> appartienne au commandeur Beugnay<sup>48</sup> et l'institution à l'évêque d'Autun. Le sceau rond, en cire verte, de 33 mm sur double queue de parchemin présente un écu à trois bandes, au chef. De la légende, on ne peut plus lire que ...FRATRIS....DE....NO (*S. fratris [Poncii] de [Fay] no*) (fig. 1).

<sup>31</sup> ADR, 48 H 1671. Cet acte a été édité par A. Chassaing, *Cartulaire*, p. 96-98. J. Delaville Le Roulx, *Cartulaire général de l'Ordre des Hospitaliers*, t. IV, 1906, n. 4539.

<sup>32</sup> ADR 48 H 2817.

<sup>33</sup> Chaumargeais, Ardèche, comm. Devesset.

<sup>34</sup> *Ibid.*

<sup>35</sup> Donc le 3 août 1304, mais l'acte des archives du prieuré est un vidimus du 26 novembre 1338.

<sup>36</sup> ADR 48 H 1781.

<sup>37</sup> Ardèche, arr. et cant. Tournon-sur-Rhône.

<sup>38</sup> Commune proche de Tournon-sur-Rhône.

<sup>39</sup> Commune de moyenne montagne située à une vingtaine de kilomètres de Tournon.

<sup>40</sup> Deyras était un village, aujourd'hui quartier de la commune de Saint-Victor, précitée.

<sup>41</sup> ADR 48 H 1745. Une incertitude cependant sur le jour exact, 26 février ou 1<sup>er</sup> mars de cette année 1306. L'acte a été édité par A. Chassaing, *Cartulaire*, p. 106-110.

<sup>42</sup> Chassaing, *Cartulaire*, p. 115-117.

<sup>43</sup> Le Poet-Laval, Drôme, arr. Valence, cant. Dieulefit.

<sup>44</sup> AD des Bouches-du-Rhône, H 1085 (vidimus émané de Raoul de Gaucourt en 1453). J. Delaville Le Roulx, *Cartulaire général*, t. IV, n° 4829.

<sup>45</sup> ADR 48 H 1781.

<sup>46</sup> Roger Defay, « Les Fay, un lignage assidu à l'Ordre hospitalier de Saint-Jean de Jérusalem », *Histoire et archéologie de l'Ordre militaire des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Recueil de mémoires et documents sur le Forez*, Saint-Étienne (La Diana et IERP), 2004, p. 185-208, la notice sur fr. Pons de Fay, p. 189-190.

<sup>47</sup> Chenay-le-Chatel, Saône-et-Loire, arr. Charolles, cant. Marcigny.  
<sup>48</sup> Beugnay, Allier, commune de Chassenard, arr. La Palisse, cant. Le Donjon. Il ne reste pratiquement plus rien aujourd'hui de l'importante commanderie de Beugnay : seul le mur sud de la chapelle, repris dans le gouttereau d'une construction moderne à vocation de grange, paroi où subsiste la piscine eucharistique. On disait autrefois dans le pays « sec comme le bénitier de Beugnay ».



Fig. 1 - Sceau de fr. Pons de Fay (cl. JBV).

## Fr. Odon ou Eudes de Montaigu

On ne sait exactement, le dernier acte connu passé par fr. Pons de Fay étant de 1309, à quelle date exactement ce dernier disparut ou résigna ses fonctions, car la première mention de celui qui lui succéda remonte aux tout premiers mois de 1312 et il est donc certain que c'est entre ces deux dates qu'eut lieu l'élection du nouveau prieur, Odon – ou Eudes – de Montaigu. Une étude spécifique lui a été consacrée il y a presque une trentaine d'années<sup>49</sup>.

On doit y ajouter que fr. Odon de Montaigu, qui n'était donc pas à cette date encore prieur, se trouve mentionné dans un acte, passé à Lureuil<sup>50</sup> le 19 avril 1309, par lequel Foulques de Villaret, grand maître de l'Ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, accorde certaines franchises aux habitants de Bourgneuf, à l'exception de deux d'entre eux, maître Jean Nicolas et Étienne Nicolas. Dans le texte de l'acte, on peut lire : « *Nos itaque, considerantes qualiter propter libertates quibus loca plurima insigniuntur, loca, multipliciter populantur, et eciam edificii et habitatoribus decoratur, habito super predictis consilio fratrum et proborum nobis assistencium et specialiter fratris Odonis de Monte Acuto, fratris Aymerici Marquesii<sup>51</sup> et fratris Duranti Rancurelli, qui de predictis scire debebant et poterant veritatem...* »<sup>52</sup>.

<sup>49</sup> Jean-Bernard de Vaivre, « Odon de Montaigu, prieur d'Auvergne de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem au XIV<sup>e</sup> siècle », *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres*, 1992, p. 577-614.

<sup>50</sup> Lureuil, Indre, arr. Le Blanc, cant. Tournon Saint-Martin. De cette importante commanderie dépendaient les membres de L'Hôpital-sous-Mazerolles, Launay, Nuret-le-Ferron, Saint-Nazaire, Salle-en-Brenne, Selles-sur-Nahon et Vignaud.

<sup>51</sup> Fr. Aymeric Marchès, qui figure dans un texte du 4 novembre 1315 en tant que commandeur de Bourgneuf.

<sup>52</sup> Antoine Thomas, « Les premières franchises de Bourgneuf », *Mémoires de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse*, t. XX (1916-1918), p. 7 sq.

Dans les pièces relatives à la commanderie d'Olloix, existe un acte, en date du 26 février 1312 (n.st.) qui formalise un échange passé entre Étienne Lavayra, cleric, de Saint-Amand et Jauzida Belalengua, sa femme, d'une part, et frère Bruno de Royat, agissant au nom de frère Eudes ou Odon de Montaigu, prieur de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem en Auvergne, d'autre part. Les premiers cèdent un champ au terroir de Paulinhac et en reçoivent deux autres, l'un au terroir de Pelacha, l'autre au terroir de Cruce de Mont Alauzeyr, *die post festum Katedram sancti Petri*<sup>53</sup>.

C'est au cours de l'année suivante que les domaines des Templiers furent dévolus par le pape aux Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Le 28 mars 1313 (n.st.), permission fut donnée à fr. Arthaud Hélie, procureur de fr. Odon (Audon dans le texte) de Montaigu, prieur d'Auvergne, par le juge royal en Velay, de faire publier les lettres patentes de Philippe, roi de France, touchant les prises de possession des biens ci-devant détenus par les chevaliers templiers du royaume de France. C'est un arrêt de la cour du roi, rendu ce même jour au parlement de la Saint-Martin d'hiver 1312<sup>54</sup>. Il subsiste d'ailleurs un vidimus d'un acte du 5 mai 1313 des « *lettres des commissaires établis par le roy de France au régime et gouvernement de biens qui furent autrefois des Templiers, par laquelle il est mandé aux soubz commis ou fermiers des dits biens de laisser voir et exhiber au prieur d'Auvergne, ordre de Saint-Jean de Jérusalem, tous les titres desdits templiers qui pourront leur estre utiles et nécessaires et de les nourrir et recevoir luy et ses gens. Elle est du samedi après la Saint-Jacques et Saint-Philippe, de l'année 1313, scellée du scel de la chancellerie de Montferrand en Auvergne* »<sup>55</sup>.

Ainsi, pour la commanderie de Devesset, subsistent des documents de la prise de possession des maisons ayant appartenu aux Templiers par les procureurs de frère Odon de Montaigu, prieur d'Auvergne, de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Ainsi la remise des clefs de la maison de Payrinhac<sup>56</sup> à Robert de Chambo qui en confie la garde à Hugues de Chambo. A Montourat<sup>57</sup>, dans la maison des Templiers appelée *lo Moncelli als Templers*, le dimanche après l'octave de la fête des apôtres Pierre et Paul, c'est-à-dire le 8 juillet 1313. A Bocmora au diocèse de Limoges mais dans le bailliage d'Auvergne, la cérémonie se place le lundi suivant, c'est-à-dire le 9 juillet 1313. A Lasmaytz<sup>58</sup>, au diocèse de Bourges mais toujours dans le bailliage d'Auvergne, cette remise de clefs est attestée le mardi 10 juillet. A Manhet, toujours au dio-

<sup>53</sup> ADR 48 H 2407.

<sup>54</sup> Chassaing, *Cartulaire*, p. 122.

<sup>55</sup> Chassaing, *Cartulaire*, p. 123.

<sup>56</sup> Payrinhac, Haute-Loire, commune Saint-Julien du Pinet, arr. et cant. Yssingeaux.

<sup>57</sup> Montourat, sur la commune de Lioux-les-Monges, Creuse, arr. Aubusson, cant. Auzances.

<sup>58</sup> Probablement Lamais, Allier, arr. Montluçon. Ce devint un membre de Lavaufanche.

cèse de Bourges, cela s'était fait dès le 15 mai, *die martis post octavas festi apostolorum Philippi et Jacobi*<sup>59</sup>.

En 1318, le 22 février, Pierre de Montaigu, abbé du monastère Saint-Amable de Riom, cède en échange à Odon de Montaigu, prieur du prieuré d'Auvergne de la Maison de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem, agissant au nom du Temple de la Tourette<sup>60</sup>, un pré, une quarte de froment assise sur une terre sise sous le village de la Tourette et une autre émine, assise sur une terre sise au terroir de la Socha joignant un pré dudit abbé. En retour, l'abbé reçoit du prieur un pré au terroir de Prat-Biard, un autre pré sis au même terroir, dix sous de rente sur un pré sis à Las Salas, trois quarts de froment assises sur divers terroirs<sup>61</sup>.

Un document conservé aux archives du Vatican<sup>62</sup> pourrait laisser croire que fr. Odon de Montaigu n'aurait été nommé prieur de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem en Auvergne que le 21 juillet 1318. Par une bulle en date de ce jour, les revenus du prieuré, estimés à vingt mille livres par an, sont précisés devant concourir pour la somme de cinq mille livres à l'extinction de la dette de l'Ordre. Cependant cette nomination sous condition faisait partie d'une véritable « fournée » de nominations analogues et il est plus judicieux de n'y voir en réalité qu'une simple confirmation de nomination avec conditions.

En juin 1319, Odon de Montaigu se trouve en Avignon au nombre des dignitaires de l'Ordre que le pape avait réuni en consistoire secret après la renonciation du grand maître Foulque de Villaret et l'élection d'Héliou de Villeneuve à la tête de l'Ordre<sup>63</sup>.

C'est en cette même année 1319 que fr. Odon de Montaigu commanda une image de la mère de Dieu,

<sup>59</sup> ADR 48 H 1827.

<sup>60</sup> La Tourette, Puy-de-Dôme, sur la commune actuelle de Yssac-La Tourette, arr. Clermont-Ferrand, cant. Combronde.

<sup>61</sup> Edmond Morand, « L'abbaye de Saint Amable de Riom », Clermont-Ferrand, 1930, extr. *Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand*, 2<sup>e</sup> série, fascicule 29), p. 272-273, d'après Archives départementales du Puy-de-Dôme, G, Saint-Amable, n° 1937. Cet ouvrage était initialement dépourvu de tables. L'auteur a donné celles-ci plus tard : *L'abbaye de Saint Amable de Riom, table alphabétique des noms de personnes et des noms de lieux cités dans l'ouvrage d'après les pièces d'archives*, Clermont-Ferrand, 1963, in-8°. La *Gallia christiana*, t. II, 1720, col. 389, indique que Pierre de Montaigu, abbé de Saint-Amable, serait le frère d'Odon, mais apparemment aucun des textes connus ne permet de le confirmer.

<sup>62</sup> Archives du Vatican, Reg. 7, f° 579r°.

<sup>63</sup> Giacomo Bosio, *Dell'istoria della sacra religione et illma di San Giovanni Gerosolomitano*, Rome, 1621-1629, 3 vol. in f° ; cf. t. II, p. 54 donne pour cette élection la date de 1322 et cette date, reprise par la plupart des historiens postérieurs, dont Vertot, n'a été remise en cause que par Joseph Delaville Le Roulx : *Les Hospitaliers à Rhodes jusqu'à la mort de Philibert de Naillac (1310-1421)*, Paris (Ernest Leroux), 1913, in-8°, p. 51, sur la base d'un texte de Pauli, d'un acte des Archives des Bouches-du-Rhône (H 52 n° 1) et d'un autre des AOM (cité par lui div. 1, vol. 20, n° 5). Aux Archives du Vatican (Reg. A V 81, P 130 v°) la bulle du 18 juin 1319 avait été révisée par mon ami François-Charles Uginet comme les deux autres citées ici. Le texte en a été publié par Guillaume Mollat, *Lettres communes de Jean XXII*, Paris, 1904-1947 (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, 3<sup>e</sup> série).

statuette en ronde bosse de la Vierge à l'Enfant, destinée à recevoir l'Eucharistie, aujourd'hui conservée dans l'église de La Sauvetat<sup>64</sup> (fig. 2).

Cette extraordinaire représentation de la Vierge à l'Enfant, d'une hauteur de 53 cm, sur une largeur de 26 et une profondeur de 22,5 cm est une figuration de cuivre repoussé, gravé et doré, découpé et clouté<sup>65</sup>. Elle comporte des parties en cuivre champlévé, émaillé, gravé et doré. Le décor est d'émaux bleu lapis, turquoise, rouge et blanc. Le socle a été magnifié de cabochons de pierres azur. Le type iconographique suit la tradition des Vierges en majesté romanes, figures hiératiques et frontales, Enfant Jésus tenant d'une main un livre et bénissant de l'autre. L'Enfant est légèrement décalé et siège sur le genou gauche de sa Mère, attitude qui constitue une concession à l'évolution survenue dès la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle et constitue un élément caractéristique du groupe des Vierges limousines.

Cette statue est en cuivre repoussé, ciselé, composé d'une quinzaine de pièces pour la statuette de la Vierge, d'une demi-douzaine pour l'Enfant Jésus, ajustées et attachées à l'aide de pointes à une âme de bois.

La Vierge est vêtue d'une tunique sur laquelle elle a passé un manteau tandis que la tête est couverte d'un voile maintenu par une couronne à feuilles d'ache. Les plis du vêtement se gonflent et s'assouplissent, dessinant de grands becs sur le côté droit et entre les jambes de la Vierge, s'enroulant en volutes tandis qu'un pan du manteau coule vers le pied droit, légèrement désaxé. Un manteau au drapé souple enveloppe la silhouette, mais dégage les bras. Le nez, les lèvres, les arcades sourcilières ont dessiné leurs arêtes précises sur les visages impassibles. Ces visages sont éclairés par de larges yeux aux commissures obliques, émaillés de bleu avec un point noir pour marquer les pupilles, donnant un regard fascinant aux deux figures (fig. 3 et 4).

La main droite de la Vierge tenait probablement un sceptre dont une partie de la hampe subsiste entre ses doigts. Le visage, régulier, est grand et plein. Le front haut, le nez fin et droit, les lèvres et le menton bien marqués prouvent, de la part de l'artisan qui l'a réalisée, une maîtrise de l'art du métal. La chevelure de la Vierge est divisée en deux par une raie, visible au-dessus de la tête ;

<sup>64</sup> La Sauvetat, Puy-de-Dôme, arr. Clermont-Ferrand, cant. Veyre-Mondon.

<sup>65</sup> Outre la communication de 1992 précitée, cette Vierge a fait l'objet d'une note de Marie-Madeleine Gauthier, « L'ymage de la mère de Dieu sise à La Sauvetat. Statue de l'œuvre de Limoges offerte en 1319 par Odon de Montaigu à la commanderie de Saint-Jean de Jérusalem au diocèse de Clermont », *Bulletin de la Société archéologique du Limousin*, t. cxxi (1993), p. 121-136. Elle a été présentée dans deux expositions importantes, en France et aux États-Unis, *L'Œuvre de Limoges. Émaux limousins du Moyen Âge*. Paris (RMN), 1996. Catalogue de l'exposition Paris, Musée du Louvre, 23 octobre 1995-22 janvier 1996 et New York, The Metropolitan museum of art, 4 mars-16 juin 1996, Catalogue p.428-429, n° 157. Notice par la regrettée Françoise Baron.



Société de l'histoire et du patrimoine  
de l'Ordre de Malte

*Fig. 2 - Vierge d'Odon de Montaigu (cl. JBV, 1976).*

## Société de l'Histoire et du Patrimoine de l'Ordre de Malte

---

Si vous êtes intéressé par cet article et désirez l'acheter,  
vous pouvez vous le procurer en nous contactant :

Adresse : 10, place des Victoires, 75002 Paris.

Téléphone : 01 42 96 48 36

Courriel : [histoirepatrimoinemalte@gmail.com](mailto:histoirepatrimoinemalte@gmail.com)

## L'ORDRE ET LA PROMOTION DU CULTÉ DE SAINT PAUL À MALTE

Aujourd'hui, dans l'esprit public, Malte est indissociable du naufrage de saint Paul. Or ce culte a une historicité bien plus récente que la tradition maltaise ne le voudrait.

En effet, il ne commença à devenir une pratique majeure, de dimension européenne, que cinquante après le Grand Siècle, alors que Malte et l'Ordre étaient assurés de ne plus risquer une nouvelle déferlante ottomane.

Avant d'aborder les raisons et les événements qui ont entraîné le développement d'un culte pérégrinal à Rabat, faubourg de la capitale de l'île<sup>1</sup>, il apparaît utile de revenir sur les événements dont l'apôtre Paul aurait été victime en 60.

<sup>1</sup> La Valette était la capitale de l'Ordre. Città Vecchia (aujourd'hui Mdina) était la capitale de Malte. Ce fut Bonaparte qui décida en 1798 que La Valette serait le chef-lieu de l'île, suivi en cela par les Anglais, *de facto* en 1800, de jure en 1814.



Saint Paul, église de la Panaghia Podithou, Galata, Chypre.



*Les îles Kerkennah et ses hauts fonds.*

## Le procès et le naufrage de Paul de Tarse

Le procès de Paul est lié aux tensions existant entre lui et, d'une part la communauté judéo-chrétienne (nazôréenne) de Jérusalem dirigée par Jacques le Juste, frère de Jésus<sup>2</sup>, et d'autre part l'orthodoxie juive du Temple. Tous lui reprochaient de ne pas imposer l'obligation de la circoncision et ne pas se soumettre aux interdits alimentaires définis par le Lévitique et le Deutéronome. Arrêté au prétexte qu'il avait fait entrer un païen, le futur saint Trophime, dans l'enceinte du Temple, il est transféré devant le procurateur Antonius Felix, le grand-prêtre Hananiah se faisant son accusateur, sans que Jacques et le groupe judéo-chrétien n'interviennent. Antonius Felix se garda de statuer et maintint Paul en prison à Césarée. Ce fut son successeur, Porcius Festus, qui rouvrit la cause. Mais Paul ayant excipé de sa citoyenneté romaine, le procurateur le déféra, en 60, à Rome au tribunal de l'empereur Néron (54-68).

Le récit du voyage est relaté dans les Actes des Apôtres dont la rédaction est traditionnellement attribuée à saint Luc. Après la Judée, la Syrie, Chypre et la Lycie, le mauvais temps dans le golfe Céramique (Cnide) força le navire qui le transportait à se diriger vers la Crète. Luc donne une précision importante : le jeûne de Yôm Kippour était passé depuis peu, ce qui situe, en 60 de notre ère, le voyage à l'automne. Le capitaine tentant de trouver un refuge sûr, le bateau se trouva pris dans une tornade (vent typhonique, *euraquilon*) qui le dérouta. Dérivant pendant une dizaine de jours, équipage et passagers se trouvèrent ballottés au milieu de la mer que

les Romains appelaient Adria (διαφερομένων ἡμῶν ἐν τῷ Ἀδρία). Or l'Adria correspondait alors non seulement à la mer Adriatique actuelle mais aussi à la mer Ionienne, vaste étendue maritime au centre de la Méditerranée. Au quatorzième jour, ils craignirent d'être jetés sur la Syrte (φοβούμενοί τε μὴ εἰς τὴν Σύρτην). Or, à l'époque romaine, il y a deux golfes de Syrte, la Grande Syrte au large de Benghazi, et la Petite Syrte de Gabès à Sfax.

Pourtant, au matin du quatorzième jour, ils furent en vue d'une terre. Le navire ayant touché un banc de sable, les marins le firent échouer, la proue s'enfonçant dans la plage et la poupe se disloquant sous la violence des vagues. Tous parvinrent à se sauver, qui à la nage, qui en s'accrochant à une épave. Ils découvrirent alors que l'île s'appelait Mélitè (Μελίτη ἢ νῆσος καλεῖται) et que leurs habitants ne parlaient ni le grec ni le latin puisqu'ils sont qualifiés de Barbares (Οἱ βάρβαροι) dans les Actes.

Or, à l'époque romaine, il y avait au moins quatre endroits appelés Mélitè, du phénicien מלח, *mlt* (havre, refuge). Il y avait une île de l'Adriatique (Meleda, aujourd'hui Mliet), le port principal de Djerba (Melitta-Hom Souk) et deux autres îles, une des îles Kerkennah (aujourd'hui Melitta ou Gharbi) et l'île actuelle de Malte. Une seule, l'île de l'archipel des Kerkennah, correspond à l'environnement d'un haut fond de sable et à la présence de longues plages, l'actuelle Malte étant uniquement rocheuse à l'exception d'anses sablonneuses très étroites et jamais précédées de bancs de sable.

Pourtant, rien, archéologiquement, ne permet de décider quelle fut l'île où échoua le navire transportant saint Paul. Il convient de noter cependant que l'île de l'archipel de Kerkennah fut évêché dès le IV<sup>e</sup> siècle, alors que le premier évêque mentionné pour Malte, Julianus, vivait au VI<sup>e</sup> siècle.

<sup>2</sup> Pour les uns, il est le fils d'un premier mariage de saint Joseph (sur les icônes chypriotes, syriaques ou coptes, Jacques conduit l'âne de la Fuite en Égypte) ; pour d'autres, il est fils de Joseph et de Marie.

Néanmoins, aujourd'hui, la tradition maltaise n'est absolument pas remise en cause, même si le pape Jean-Paul II, en visite sur le site de la Grotte de saint Paul, refusa de se prononcer et ne parla que d'une « ancienne tradition ». L'Église, en effet, a toujours été d'une rare prudence. Dans un premier temps, elle ne sépara jamais l'Apôtre des Gentils de saint Pierre : considérés comme les deux piliers de l'Église, ils furent associés dans une fête unique, le 29 juin, *saints Pierre et Paul*, dont elle fit une solennité (double de 1<sup>ère</sup> classe). Ce ne fut qu'au XI<sup>e</sup> siècle, que l'Ordo romain reprit une fête usuelle en Gaule depuis le VI<sup>e</sup> siècle, la *Conversion de saint Paul* (25 janvier), à laquelle cependant fut conférée une moindre importance (double majeur). Il n'y a qu'à Malte qu'une troisième fête, celle de *saint Paul naufragé*, est célébrée le 10 février, avec le rang de simple fête patronale diocésaine.

## L'interprétation maltaise

Malte, île de l'archipel sicilien, avait pour patronne une sainte typiquement sicilienne, Agathe de Catane, martyrisée en 251. Ainsi, lors de la rechristianisation de l'île, quand les catacombes romaines furent utilisées notamment comme lieux de culte, un complexe catacombal fut recouvert de fresques où la sainte figurait en place centrale, à côté de saints moines basilien<sup>3</sup>, Malte étant alors rattachée à la mouvance de rite grec.

Ce ne fut que plus tard que Malte fut assimilée à la *Mélitè* des Actes des Apôtres, notamment dans le cadre de la confrontation entre Rome et Constantinople. Au X<sup>e</sup> siècle, l'Église orthodoxe soutint que saint Paul avait fait naufrage dans l'Adriatique (à Mliet), en territoire byzantin, et l'Église romaine le plaça à Malte, devenue de rite latin depuis le XII<sup>e</sup> siècle. Les autres sites éventuels étant désormais en terre musulmane furent totalement abandonnés.

Ce fut alors que la tradition paulinienne devint une légende maltaise. On broda sur la sécheresse des détails donnés par saint Luc, pour créer une geste apostolique à Malte. Alors que le rédacteur des Actes limite sa notation à la grande humanité de l'accueil des Maltais, selon la légende qui prenait corps, Paul mit à profit ses trois mois de présence dans l'île pour christianiser les Maltais, alors qu'il n'y a aucune trace, ni écrite, ni archéologique, de christianisation de l'île avant le IV<sup>e</sup> siècle. Mieux, pas une ligne des Actes ne laisse sous-entendre que saint Paul se soit livré à une quelconque activité évangélique. Au contraire, ils s'étendent sur son activité thaumaturgique qui lui attira les faveurs de toute la population. Ceci est d'autant plus troublant qu'il existait dans la ville de Malte, à l'époque romaine, une forte communauté juive dont les catacombes spécifiques

témoignent encore aujourd'hui de l'importance, et que saint Paul ignora alors que trois jours à peine après être arrivé Rome, il entreprit de persuader ses coreligionnaires de la nature de Jésus, en s'appuyant sur la Loi de Moïse et les Prophètes (περι τοῦ Ἰησοῦ, ἀπό τε τοῦ νόμου Μωϋσέως καὶ τῶν προφητῶν). Ou bien, Paul dédaigna la communauté juive de Malte (mais alors pourquoi ?), ou bien il ne fit pas naufrage à Malte. En réalité, cette pieuse interprétation semble dériver de saint Jean Chrysostome (347?-407) qui, dans sa 53<sup>e</sup> Homélie, estime que les habitants de l'île où saint Paul fit naufrage durent en être tellement honorés que beaucoup décidèrent de se faire chrétiens.

En outre, Luc note avec une grande précision de termes que les rescapés furent accueillis par le *prôtos* de l'île (ο πρότος τῆς νήσου) qui était un propriétaire terrien. Si la traduction latine par *primus* (premier) est juste, l'utilisation faite parfois du mot *princeps* (premier au sens de magistrat, prince) est déraisonnable.

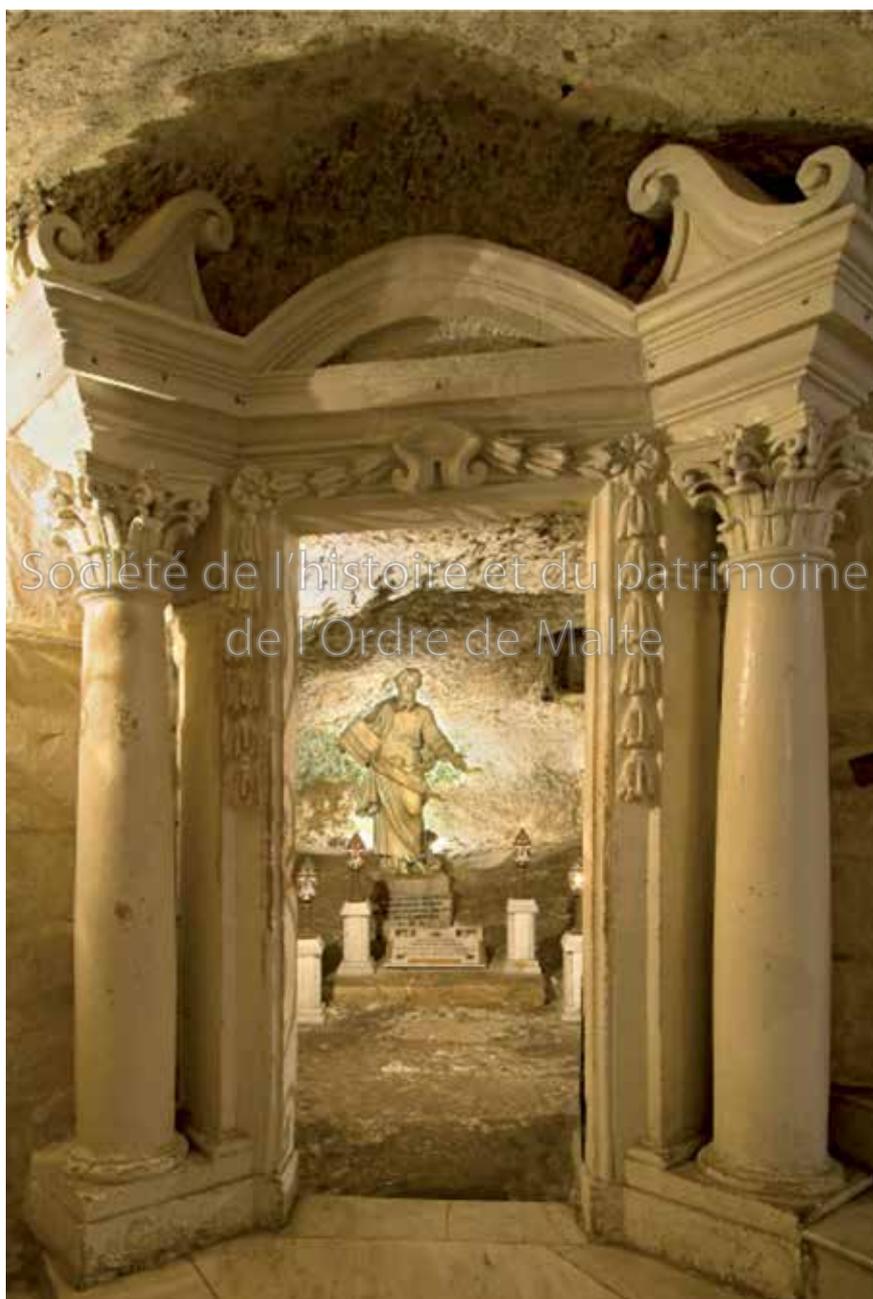
En réalité, dans les domaines soumis par Rome qui n'avaient pas la romanisation suffisante pour être gérés par des administrateurs impériaux, un homme du cru, souvent le plus riche ou le plus âgé, était désigné pour servir de lien entre la communauté locale et le pouvoir romain. Ce *prôtos* a alors le sens de notable, d'ancien. L'imagination maltaise vagabonda fortement lorsqu'elle fit dudit *prôtos*, que saint Luc dit s'appeler Poplios (Πόπλιος, Publius), le protoévêque de Malte, assimilé parfois à son homonyme l'évêque d'Athènes.

Il reste le cœur de la légende, la grotte où saint Paul fut retenu prisonnier. Dans les Actes, il n'est aucune mention de l'endroit où a séjourné Paul, hormis les trois jours où il fut l'hôte de Publius dont il avait guéri le père de la dysenterie. Citoyen romain mais accusé, Paul était placé sous la garde d'un centurion qui lui témoigna beaucoup d'égards, au point de lui permettre, une fois arrivé à Rome, d'habiter en ville sous son contrôle. En effet, le système juridique romain de la *custodia militaris* était extrêmement libéral car, bien qu'ayant un soldat attaché à sa personne pour le surveiller, le prévenu n'était ni enchaîné, ni emprisonné. Pourquoi alors retenir spécialement saint Paul, citoyen romain, prisonnier dans un cul-de-basse-fosse dans une île dont il ne pouvait s'échapper et dont la population n'était même pas romanisée ?

En réalité, ladite grotte est une catacombe de l'époque romaine qui a été excavée et agrandie par la suite pour des motifs divers et qui n'a jamais eu de vocation carcérale. Étant une partie de la nécropole, elle était donc située hors les murs de la ville<sup>4</sup>, au-delà du fossé qui séparait la ville des vivants de

<sup>3</sup> Que les guides locaux n'hésitent pas à identifier à saint Paul !!

<sup>4</sup> La Loi des Douze Tables (V<sup>e</sup> siècle av. J.-C.) interdit d'inhumer les restes des défunts (après crémation ou incinération, ou à l'état de cadavre) dans l'enceinte des villes. La ville des morts (nécropole) était donc toujours au-delà du *pomœrium*.



*La Grotte de saint Paul, Rabat, Malte.*

celle des morts. La ville de Malte était alors une grande et belle ville, riche de ses temples, au témoignage de Cicéron.

Certes les Actes ne sont pas un guide touristique, mais si saint Paul avait été détenu en ville ou à sa proximité, nul doute que Luc l'eût mentionné.

### **L'élaboration d'une tradition pieuse**

En dehors des assertions maltaises concernant le naufrage de saint Paul dans l'île, les autres mentions sont extrêmement rares et souvent peu explicites. En 536, un poète chrétien, Arator, sous-diacre romain qui avait été le conseiller du roi Athalaric (526-534), petit-fils et successeur de Théodoric de Ravenne (493-526), écrivit une

paraphrase en vers des Actes des Apôtres. Il connut son heure de gloire lorsque, en 544, le pape Vigile (537-555), pris entre la garnison byzantine de Rome et la menace d'une attaque des Goths, lui demanda d'en faire une déclamation publique en l'église Saint Pierre-aux-liens. Le but du souverain pontife était de montrer la réelle prééminence de Pierre sur les autres apôtres et notamment sur saint Paul et, par là d'asseoir les prétentions de Rome au gouvernement de l'Église. Cet exercice attira une foule importante et s'étendit sur quatre jours. Or, dans son deuxième chant dédié à saint Paul, Arator parle, à propos du naufrage, de l'île de Malte comme une *statio* (lieu d'ancrage), sans se prononcer s'il eut lieu là.

Ce fut aussi une des rares fois où Malte fut associée à saint Paul. Ainsi, Orose, un théologien du Ve siècle

## Société de l'Histoire et du Patrimoine de l'Ordre de Malte

---

Si vous êtes intéressé par cet article et désirez l'acheter,  
vous pouvez vous le procurer en nous contactant :

Adresse : 10, place des Victoires, 75002 Paris.

Téléphone : 01 42 96 48 36

Courriel : [histoirepatrimoinemalte@gmail.com](mailto:histoirepatrimoinemalte@gmail.com)

## LA MYTHIQUE AUBERGE D'ITALIE

L'étude des bâtiments de Rhodes datant de l'époque de la présence de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem est, malgré les avancées contemporaines et les recherches menées dans les années qui suivirent le départ de la présence turque, encore aujourd'hui loin d'être complète. Aussi toutes les nouvelles contributions peuvent-elles se révéler utiles. C'est dans ce cadre qu'a voulu se placer un récent article de Patrice Foutakis, édité électroniquement sur *Post-Medieval Archaeology* et intitulé « The inn of the Tongue of Italy for the Hospitaller knights in Rhodes ».

L'auteur y examine un édifice d'un ensemble de constructions qui se trouve, face à l'hôpital neuf de Pierre d'Aubusson, au bas de la grand'rue, dite aujourd'hui des chevaliers, du côté septentrional. C'est-à-dire, lorsque l'on descend cette artère principale, du même côté que l'auberge du prieuré de France, et après les deux maisons dont les façades portent de grands caissons arborant des écus de commandeurs catalans. Soit, selon le repérage d'Albert Gabriel il y a cent ans et qui fait toujours autorité, la maison n°8 (fig. 1). M. Foutakis s'est donc attaché à ce bâtiment dont la façade porte aujourd'hui un encadrement assez lourd de deux colonnades au registre supérieur en accolade sommé d'une pomme de pin. Dans ce caisson, un bloc de marbre blanc sculpté d'une aigle aux ailes éployées et regardant à dextre, chargée d'un écu à l'écartelé aux 1 et 4 à la croix de la Religion, aux 2 et 3 au bandé (fig. 2).

L'auteur énumère les descriptions et surtout les dessins et croquis des voyageurs du XIX<sup>e</sup> siècle concernant cet édifice que d'aucuns veulent appeler « auberge d'Italie ». Le premier et celui qui a laissé les éléments figurés les plus anciens sur Rhodes est le colonel Bernard Eugène Rottiers<sup>1</sup> après son voyage de 1826, où il était accompagné d'un artiste, Witdoeck, dont il a souvent été question dans ce bulletin. Le peintre Eugène Flandin se rendit à Rhodes en 1844 et a, par la suite, publié dans l'un de ses grands volumes sur *l'Orient*<sup>2</sup> une série de dessins levés lors de ses pérégrinations dans la ville turque, illustrations parfois un peu différentes de celles parues dans son article pour *le Tour du monde*<sup>3</sup> et également certaines vues illustrant les diverses éditions de son ouvrage, par trop négligé aujourd'hui car source de bien des détails souvent disparus, *Histoire des chevaliers*

*de Rhodes*<sup>4</sup>. On ne reviendra pas ici sur les travaux du médecin suédois Hedenborg, également souvent cité ici dans des contributions antérieures et dont le prochain bulletin comportera encore un article sur son témoignage des destructions survenues dans la cité dans les années mille huit cent cinquante. L'artiste allemand Albert Berg se rendit à Rhodes quelques années plus tard et son livre<sup>5</sup> consacré à cette île, paru en 1862, comporte nombre de gravures au trait de divers sites et monuments. Le livre que publia le bailli Sommi Picenardi<sup>6</sup>, homme érudit et exact dans ses descriptions, a l'intérêt de donner des détails sur un grand nombre de monuments parfois disparus ou défigurés de nos jours. Enfin, le livre de Belabre<sup>7</sup>, qui fut en poste comme vice-consul de France à Rhodes très peu d'années plus tard, est une source à ne pas négliger. Pour les premiers d'entre eux, Patrice Foutakis a repris le texte de leurs descriptions et surtout reproduit leurs dessins et croquis de ce qu'il présente comme l'« auberge d'Italie ».

Bien que chacun d'entre les auteurs précités ait des mérites particuliers et que les illustrations de leurs livres doivent être utilisées comme des sources potentielles, on ne saurait cependant tout accepter sans procéder à une approche méthodique et critique. C'est ainsi que l'on ne peut que constater combien Rottiers est verbeux, confond les noms et les sites. Il n'y a trop souvent aucune logique dans son propos. Ainsi sur le point de décrire un édifice, il se lance dans une anecdote, reprise de légendes entendues sur l'île qu'il mêle à des récits lus par lui auparavant et rapportés avec une exactitude très relative. S'il a eu la chance de voir bien des maisons, des quartiers, des églises, depuis transformés, privés parfois des caissons comportant des écus, des noms ou des chiffres, beaucoup de ses notes restent approximatives qui auraient dû permettre des identifications, aujourd'hui impossibles. Ses textes ne donnent en outre aucune précision topographique, ce qui est d'autant plus gênant que ses itinéraires dans la ville sont erratiques. Trop souvent, il brode lorsqu'il n'invente pas, comme pour un prétendu manuscrit de saint Eleuthère qui n'a jamais existé que dans son imagination. Son peintre, Witdoeck,

<sup>4</sup> Eugène Flandin, *Histoire des chevaliers de Rhodes*, Tours (Alfred Mame), 1867.

<sup>5</sup> *Die Insel Rhodus... illustriert von Albert Berg*, Braunschweig (George Westermann), 1862, grande planche après la p. 164.

<sup>6</sup> Guido Sommi Picenardi, *Itinéraire d'un chevalier de Saint-Jean de Jérusalem dans l'île de Rhodes*, Lille (Desclée, de Brouwer), 1900.

<sup>7</sup> Baron de Belabre, *Rhodes of the knights*, Oxford (Oxford university press), 1908.

<sup>1</sup> Bernard Eugène Antoine Rottiers, *Description des monumens de Rhodes*, Bruxelles, 1830, 1 vol. de texte et un atlas oblong, p. 324-6.

<sup>2</sup> Eugène Flandin, *L'Orient*, Paris, 1853-1876, 4 vol. gr. In-folio.

<sup>3</sup> Eugène Flandin, « Voyage à l'île de Rhodes », *Le tour du monde*, volume 6 (1862), p. 55.



*Fig. 1 - La maison n°8 dite « auberge d'Italie » (cl. JBV, 2007).*



*Fig. 2 - Le caisson de la façade de la maison n°8 (cl. JBV).*



Fig. 3 - Le «prieuré d'Italie» de Rottiers (cl. JBV).

est capable de bons relevés, mais, comme il a mis au net ses croquis bien après son retour, sa mémoire n'a toujours pu suppléer à l'insuffisance de certains de ses carnets. Cela peut se voir lorsque l'on compare ses dessins aux édifices subsistants. En ce qui concerne, par exemple, la *cava* de Filerimos, il a tout simplement inventé des peintures qui ne furent jamais. Il a cependant dessiné la façade de l'édifice que Rottiers nomme « le prieuré d'Italie », gravure de l'atlas qui accompagne le volume de texte et que l'on reproduit ici (fig. 3). La représentation semble au premier abord convenable, bien qu'il soit probable qu'il ait volontairement omis d'y faire figurer les constructions adventices de bois en surplomb comportant des claires-voies que les Turcs avaient pris l'habitude de greffer sur les façades médiévales pour permettre aux femmes d'observer les scènes de la rue sans être vues derrière les moucharabiehs. Ces petits éléments supportés par des aisseliers de bois figurent cependant sur une vue générale de la grand'rue par Witdoek<sup>8</sup>, prise depuis l'aire située devant le pignon

<sup>8</sup> Cette gravure a été reproduite dans le bulletin n°23, p. 21, fig. 17, en vis-à-vis d'une planche de Flandin de la même grand'rue, mais prise d'un peu plus haut.

occidental de Notre-Dame du Château. Et qui éclaire, plus que beaucoup de textes, l'aspect de la grand'rue en 1826.

Le texte de la description de Rottiers pour son « prieuré d'Italie » montre la légereté de sa relation : « *Nous descendimes la rue jusqu'au prieuré d'Italie. Cette façade, l'une des plus irrégulières de Rhodes, a été rebâtie sous le grand maître Fabrice Caretti, dont les armes, portant le millésime de 1519, sculptées sur une grande table de marbre de Lero, sont placées dans une espèce de niche à colonnes, surmontée d'une pomme de pin, sans doute à cause du grand maître Roger de Pins, qui contribua beaucoup à l'achèvement du premier édifice qui fut horriblement endommagé pendant le siège de 1480. La porte en bois de sycamore date aussi de la restauration de ce prieuré ou plusieurs marchands d'épiceries et de tabac avaient actuellement leurs magasins.... Cette maison avait été très spacieuse : un chêne immense s'élevait au milieu d'un vaste enclos... Mon fils ayant retourné un grand carreau de marbre qui gisait au milieu du mur de cette petite chapelle, nous y vîmes représentées les armes de la famille Piccolomini, ce qui porta à croire qu'elle*

## Société de l'Histoire et du Patrimoine de l'Ordre de Malte

---

Si vous êtes intéressé par cet article et désirez l'acheter,  
vous pouvez vous le procurer en nous contactant :

Adresse : 10, place des Victoires, 75002 Paris.

Téléphone : 01 42 96 48 36

Courriel : [histoirepatrimoinemalte@gmail.com](mailto:histoirepatrimoinemalte@gmail.com)

## BIBLIOGRAPHIE

Philippe Josserand, *Jacques de Molay. Le dernier grand-maître des Templiers*, Paris, Les Belles Lettres, 2019, 589 p. 26,90 €.

On sait tout ce que les Hospitaliers doivent aux Templiers quand les biens de ceux-ci passèrent à ceux-là, hormis dans la péninsule Ibérique. Historien des ordres militaires et maître de conférences en histoire médiévale à l'Université de Nantes, Philippe Josserand a présenté en septembre dernier son habilitation à diriger des recherches sous le titre « Le Temple, les ordres militaires et la croisade entre le Moyen Âge et l'aujourd'hui ». Le mémoire inédit qui composait son dossier était la biographie de Jacques de Molay, laquelle fut présentée au jury le jour de la soutenance dans sa version éditée par Les Belles Lettres. La biographie qui faisait référence jusque-là en langue française n'était pas ancienne puisqu'Alain Demurger l'avait donnée en 2002 chez Payot (rééditée en 2014). Régulièrement, Ph. Josserand dialogue avec A. Demurger et tous les historiens qui ont travaillé sur les Templiers, dans toutes les langues. L'ouvrage est partagé en trois parties thématiques « pour lui (Molay) rendre cette singulière épaisseur qui toujours lui a été déniée » (p. 25) : les images, le parcours, les reliefs.

L'étude proprement dite court des pages 7 à 236, suivie par les notes (p. 237-445), la transcription de dix archives médiévales inédites (p. 449-465), les sources imprimées (p. 477-492) et la bibliographie (p. 493-555). Les notes semblent constituer un livre dans le livre, mais cela tient au fait que les références bibliographiques ne sont jamais abrégées après une première mention. Cela rend un peu fastidieuse leur lecture, indispensable pourtant à celui qui veut suivre le raisonnement. Avec l'absence de cartes et l'usage de « Franche-Comté » à la place de « Comté » (p. 81, 95...), c'est la seule critique négative que l'on puisse faire pour éviter qu'un compte rendu ne tombe dans la connivence ou le dithyrambe trop voyant.

Les images (p. 27-87). Il faut attendre l'Empire pour que Molay renaisse de ses cendres avec une peinture présentée au Salon de 1806. On le suit ensuite jusqu'à nos jours dans les romans, le théâtre et les arts en général. La première refondation (!) de l'ordre fut rendue publique en 1808 par un parisien, Bernard-Raymond Fabré-Palapat (†1838), formé au Grand Orient de France. Il héritait aussi de la fascination maçonnique outre-Manche pour l'ordre, le temple de Salomon et singulièrement pour le dernier grand-maître transformé en victime expiatoire de l'Église romaine. Le lieu de son supplice devenait un lieu de pèlerinage. On sent une certaine gourmandise - toujours scientifique, c'est entendu - à écrire ces pages nouvelles sur l'ordre après l'ordre. Un médiéviste aurait pourtant tendance à classer parmi les

originaux, sinon les fous et les criminels (l'ordre du temple solaire n'est pas cité), tous ces prétendants, qui par centaines, se sont proclamés les héritiers de Molay. Nonobstant, les historiens et les lecteurs sont souvent les héritiers inconscients des images construites par leurs devanciers du XIX<sup>e</sup> siècle. L'historiographie a ici autant sa part que l'histoire proprement dite, alors que la première est souvent passée rapidement en introduction d'un livre. Le chroniqueur Villani lança la rumeur des cendres récupérées de Molay, par exemple. L'historien de 2019 se doit de démêler l'écheveau, rendu encore plus confus quand la maçonnerie, l'ésotérisme, l'attrait pour les trésors imaginaires et (le grand) Maurice Druon s'en mêlent... Ce livre est une histoire totale, qui envisage donc l'histoire des Templiers après leur disparation, jusque dans l'art le plus contemporain. La figure de Molay fut en effet l'attention de plus d'un romancier et d'un peintre, pour le meilleur et pour le pire. Il est avec Jeanne d'Arc l'autre grand Français brûlé au nom de la Foi, si on veut bien faire du Comtois... un Français. Le mythe appartient à l'histoire posthume de Molay. Avec le sens de la nuance et le ton moralisateur qu'on lui connaît, Voltaire, l'intime intéressé de souverains absolus, y alla en 1766 de son billard à trois bandes au sujet du procès et du bûcher : « Cette Saint-Barthélemy de tant de chevaliers armés pour la défense du christianisme, jugés en France et condamnés par un pape et par des cardinaux, est la plus abominable cruauté qui a jamais été exercée au nom de la justice » (p. 63). Camille Desmoulins utilisera aussi cet épisode de l'histoire pour mieux dénoncer la tyrannie de Louis XVI qu'il fallait à tout prix placer en héritier de Philippe le Bel, ce qui ne manque pas de sel concernant un roi qui n'est pas réputé pour sa volonté de fer et ses ordres sanglants contre le peuple. Il y a là « la fabrique d'un héros tragique » (titre du chapitre 3). La toponymie n'a jamais damné la mémoire de l'ordre, jusque dans les moindres commanderies devenues pourtant hospitalières. On pouvait ajouter à cette remarque, effectivement intrigante, la prison de Louis XVI et de Louis XVII qui n'a curieusement pas sa place dans ce livre (le très rigoureux index confirme notre lecture). Près de Langres, Mormont ne fut donné qu'en 1300 au Temple (cité p. 180), alors que ce lieu fut ensuite une importante commanderie hospitalière, après avoir été au XIII<sup>e</sup> siècle une abbaye de chanoines réguliers et un hôpital de campagne important aux XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles. Il est intéressant, je dirais même... symptomatique (pour mieux qualifier une certaine maladie historiographique répandue aussi dans les

mentalités), de réduire Mormont à un « site templier ». On attend toujours que des chercheurs indépendants de toute passion produisent pour la France des cartes sûres pour identifier des établissements templiers, leur temporel ou encore les paroisses patronnées par eux, en attendant de couvrir la chrétienté là où cela n'existe pas. Il faudrait des fourchettes chronologiques et indiquer les sources. Un inventaire pièce à pièce des fonds hospitaliers donnerait encore à connaître Jacques de Molay et son temps. On pourrait ajouter, entre mille choses troublantes, que le pouillé rédigé au XV<sup>e</sup> siècle pour le diocèse de Langres indique encore l'ordre des Templiers comme patron de paroisses, alors qu'en soi la chose est anachronique et que les auteurs de ce registre des paroisses le savaient ! Même si l'uchronie est dangereuse, on peut se demander un instant ce qu'il serait advenu du Temple avec un autre roi que Philippe IV, ou avec un grand-maître arrêté en Chypre : aurait-il d'ailleurs été arrêté en cet endroit ? On ne le saura jamais.

Parcours (p. 89-153). C'est la partie proprement biographique, au sens classique du terme. Nous ne reprendrons pas ce qui est connu, pour nous concentrer sur les apports inédits de l'étude, pour autant que nous soyons capables de les repérer. L'auteur signale souvent, mais pas toujours, les nouveautés historiographiques. Concernant les autres « faits » connus, ce qu'un historien écrit est nécessairement recontextualisé et repensé à l'aune actualisée de ses travaux et de ceux des autres. Ph. Jossierand remarque à juste titre que les sources étant rares, « on a l'impression de les connaître et on finit par ne plus les lire » (p. 92). L'histoire du grand-maître s'est faite à reculons à partir du procès, donc depuis Paris et les sources royales, ou par l'érudition comtoise, ce qui conduisit à négliger les fonds qui se trouvaient ailleurs, pour autant que les archives étaient aisément consultables. De première ou de seconde main (mais fiable et toujours remerciée avec élégance), l'auteur embrasse donc aussi bien les sources chypriotes, vaticanes et aragonaises, que trivialement langroises. Molay est rare dans les sources contemporaines, tant dans les archives que dans les chroniques, même pour signaler sa mort. On suit donc le grand-maître depuis le « vrai » village de Molay (il y a plusieurs Molay comme il y a plusieurs Alésia, qui s'en étonnera ?), aux confins du diocèse impérial de Besançon et à 5 km du diocèse français de Langres. Preuves éditées à l'appui, l'auteur révèle plusieurs dimensions jusque-là inconnues concernant la branche maternelle de Molay, son frère qui fut doyen du chapitre de Langres. Le dernier commandeur de Chypre Jean de Dommarien pourrait être parent de Molay (p. 122) puisque sa mère est une Dommarien, du nom d'un village du Langrois. Sans emporter totalement notre conviction, l'auteur tente d'établir les raisons de l'engagement de Molay chez les Templiers, non par la présence des commanderies voisines de Genrupt et de Sales, mais par les liens de sa famille paternelle de la

petite noblesse comtoise (la chevalerie en somme) avec les Cisterciens, partisans de la croisade et proches des Templiers (p. 96-98). Si on n'était pas prédisposé à magnifier le patronyme d'un individu au prix de laisser l'ascendance maternelle, je crois qu'il ne faudrait pas hésiter à faire du grand-maître un Langrois (et donc en partie un régnicole) plutôt qu'un Bisontin ou un Comtois de stricte obédience. Nous ne voudrions pas tomber dans l'écueil de l'annexionnisme, mais insister sur le fait que Molay était le produit de deux familles, comme les deux écus parentaux figuraient de plus en plus sur les sceaux et les tombes du XIII<sup>e</sup> siècle. Il n'y a de toutes les manières pas de frontière étanche entre les deux diocèses, pas plus qu'entre le royaume et l'Empire. Les Cisterciens, justement, étaient aussi bien chez eux au diocèse de Langres où se trouvaient les abbayes-mères, qu'en Comté impériale où furent fondées les filles. Le lecteur suivra la profession dans la chapelle templière de Beaune (diocèse d'Autun) en 1265 dans les mains du grand-maître Humbert de Pairaud, et s'étonnera avec l'auteur qu'on ne sache toujours presque rien du service de Molay durant le quart de siècle qui suivit. Il est établi, jusqu'à preuve du contraire, que Molay n'exerça aucun commandement avant sa maîtrise, ce qui dit assez le caractère exceptionnel de son élection avant avril 1292, un an après la chute d'Acre. Tout est dit, à partir de traces ténues, des longs périples du grand-maître en Occident, de Lérida à l'Angleterre en passant par Naples et Anagni près de Boniface VIII, des chapitres généraux qu'il réunit à Montpellier (1293), Paris (1295, 1307) et Arles (1296). En 1295, Philippe IV réside au Temple de Paris d'où il délivre une quinzaine d'actes ; sa rencontre avec Molay tient seulement du probable, car cette étude n'affirme rien qui ne soit étayé. Le lecteur suivra la démonstration et les hypothèses au sujet de l'ancrage ardu du Temple dans l'île de Chypre, de la convocation des maîtres des Templiers et des Hospitaliers à la demande de Clément V, etc. Le mérite est de ne pas faire tourner le livre autour du seul pouvoir capétien (chapitre 6) et de l'arrestation des frères dans le royaume le 13 octobre 1307. Encore en mai, Molay et Foulques de Villaret étaient attendus à Poitiers où vivait le pape. En juin, le grand-maître des Templiers rencontra le roi à Paris pour faire taire des rumeurs et le 12 octobre, il assistait en l'église des Dominicains de Paris aux funérailles de Catherine de Courtenay. Le lendemain, il était arrêté *in domo Templi*. Il croyait à la protection du pape, qui finalement se démena fort timidement pour le juger lui-même et le disculper. On se demande comment les agents royaux firent pour ne pas divulguer l'ordre d'arrestation adressé le 14 septembre. Suit une critique serrée des enquêtes, des cinq dépositions du maître et des procès, des rapports du pape et du roi, de l'intervention de cardinaux, du rôle de Guillaume de Nogaret qui était à la manœuvre. Molay fut prisonnier six ans et demi, et un prisonnier qui fut conduit jusqu'à Chinon.

## Société de l'Histoire et du Patrimoine de l'Ordre de Malte

---

Si vous êtes intéressé par cet article et désirez l'acheter,  
vous pouvez vous le procurer en nous contactant :

Adresse : 10, place des Victoires, 75002 Paris.

Téléphone : 01 42 96 48 36

Courriel : [histoirepatrimoinemalte@gmail.com](mailto:histoirepatrimoinemalte@gmail.com)